



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2020

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. ACTIVITES DU SERVICE	4
2.1. EVOLUTION DES CONTROLES DE CONCEPTION ET REALISATION DEPUIS 2011	4
2.2. LES CONTROLES DES INSTALLATIONS NEUVES CONCEPTION ET REALISATION	4
2.3. LES CONTROLES DES INSTALLATIONS EXISTANTES	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	9
4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	11
4.1. MODALITES DE TARIFICATION	11
4.2. RECETTES	12
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	13
5.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	13
5.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

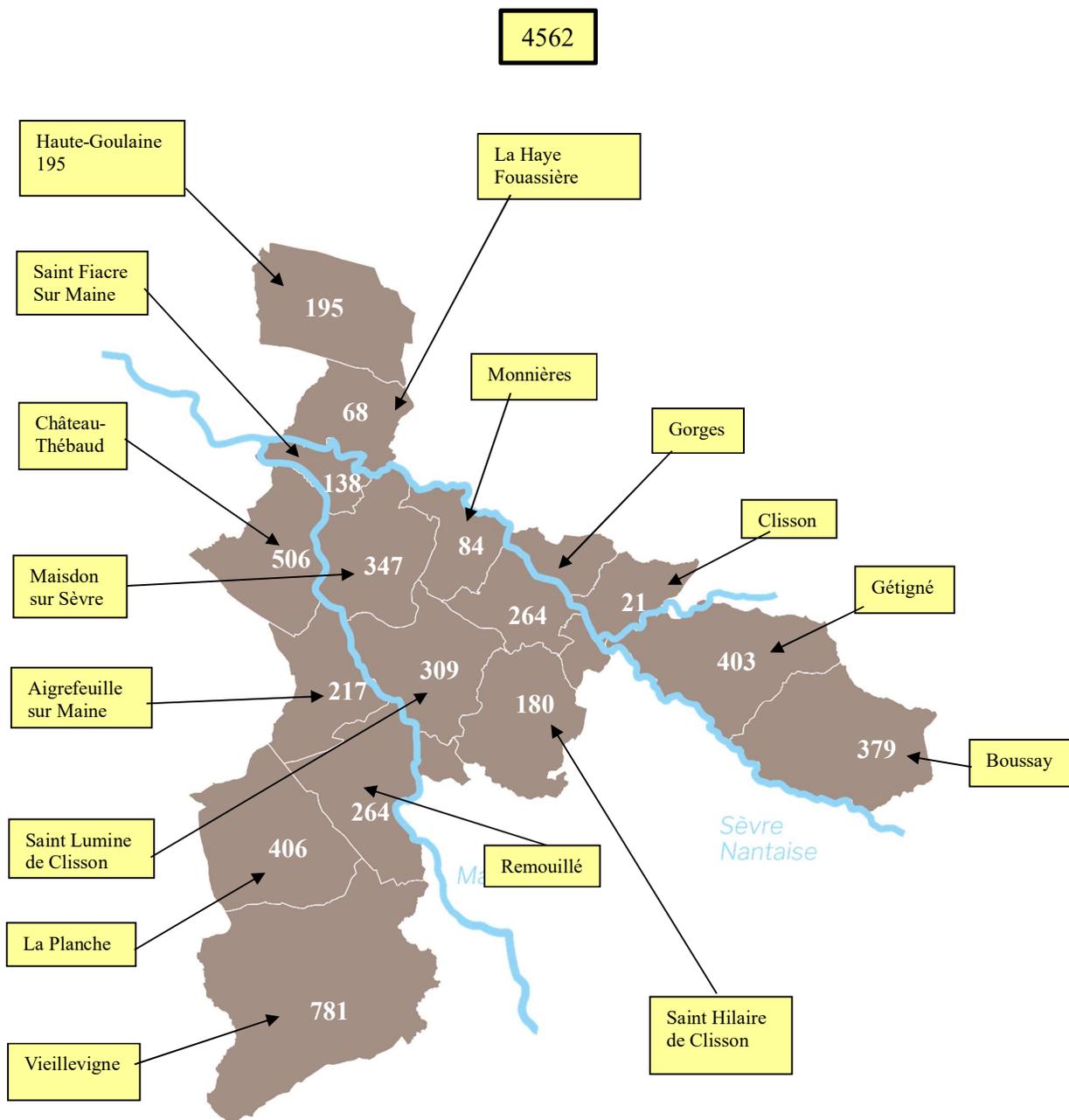
Nom de la collectivité : Communauté d'Agglo Clisson Sèvre et Maine

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigrefeuille sur Maine, Boussay, Château Thébaud, Clisson, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Gétigné, Gorges, la Planche, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint Fiacre sur Maine, Saint Hilaire de Clisson, Saint Lumine de Clisson et Vieillevigne.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 2005 et 2006 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 01/03/2017 Non

Nombre d'installations ANC par commune en 2020



1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

Si c'est un contrat de prestation de service :

- Type de contrat :
- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat :
- Missions du prestataire :

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

En 2020, le service public d'assainissement non collectif dessert environ 11 500 habitants (4 562 installations), pour un nombre total d'habitants résidant sur le territoire du service de 57 125 habitants (source INSEE 2021). Le SPANC, avec l'appui de notre prestataire du service d'eau, a continué le travail sur les listings ANC, notamment sur les personnes raccordées à un puits et les habitants zonés en assainissement collectif ou à proximité de réseau d'assainissement collectif mais non raccordés car techniquement ou économiquement non viables. Le nombre de personnes référencées a augmenté du fait des constructions neuves et rénovations de bâtiments anciens.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

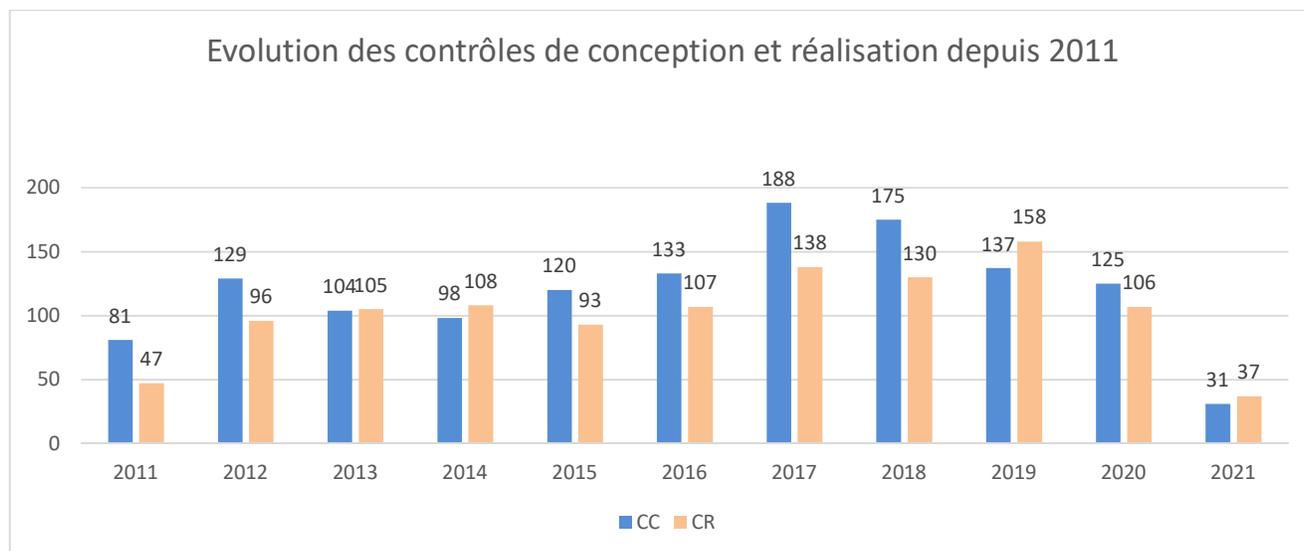
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	20	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100.

2. Activités du service

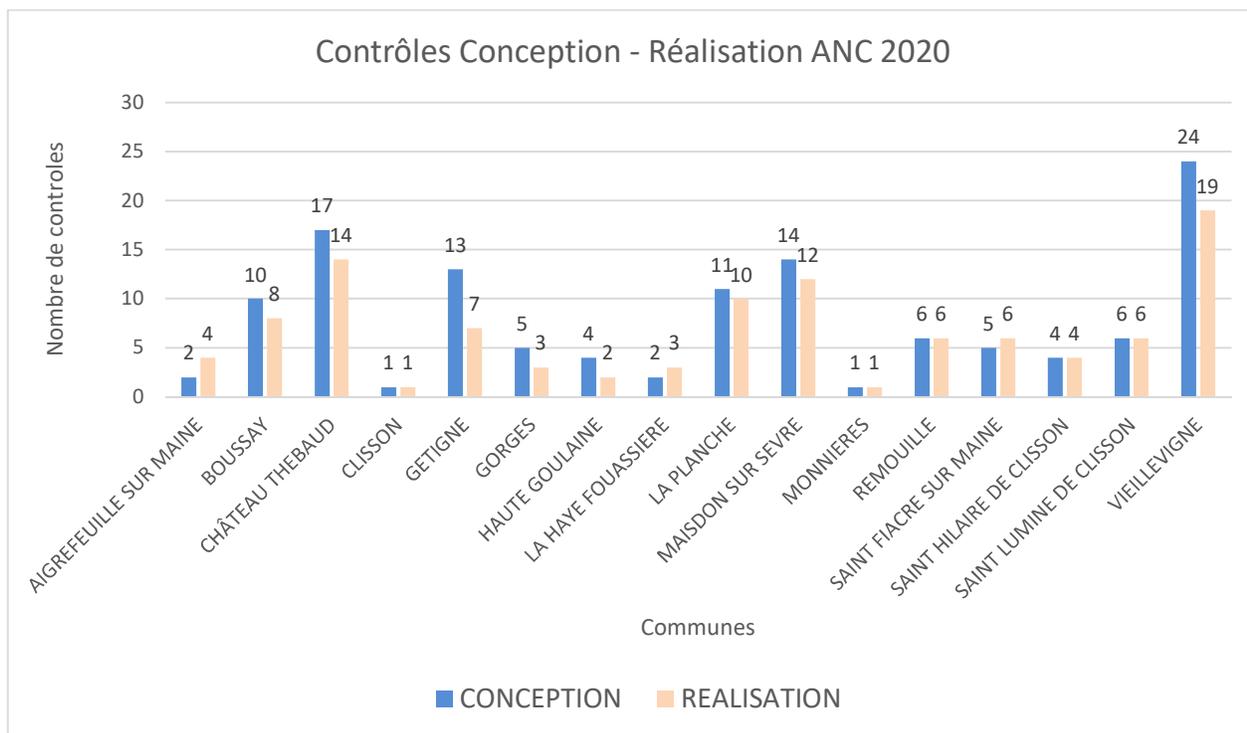
2.1. Evolution des contrôles de conception et réalisation depuis 2011



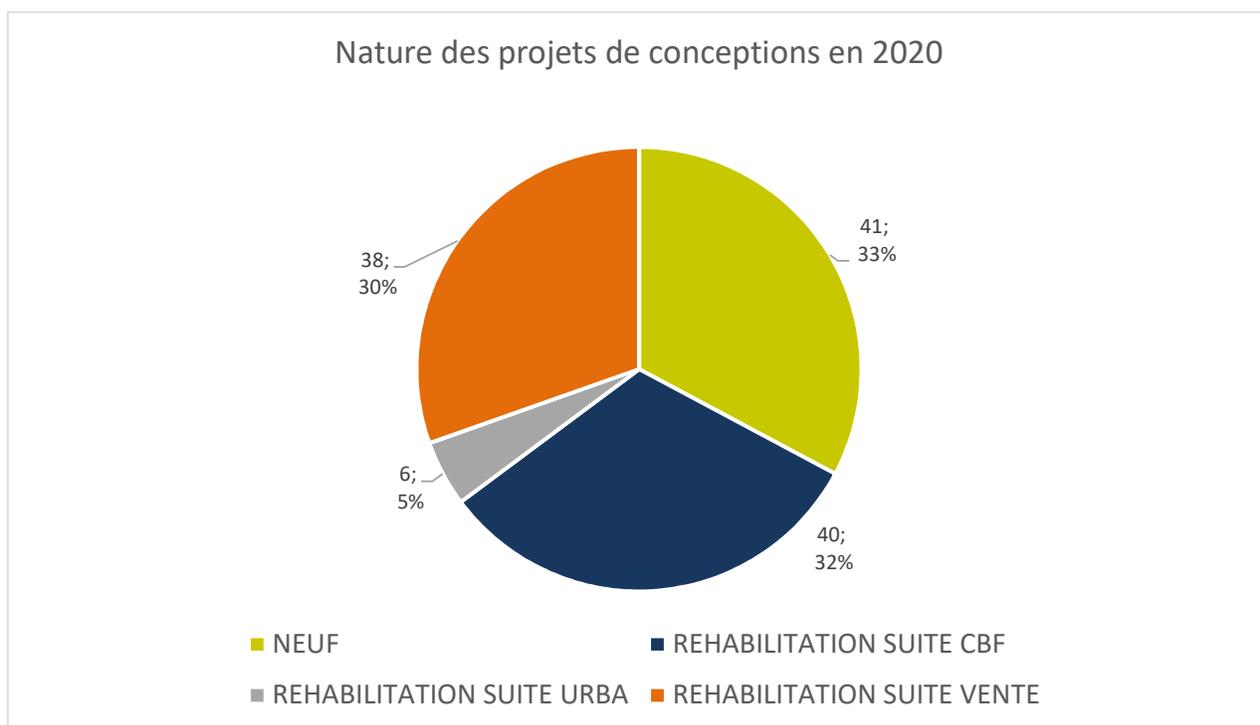
Sur ce graphique, nous pouvons noter l'augmentation des conceptions entre 2017 et 2018, dû à la proposition d'aide financière du programme de l'agence de l'eau, faite aux particuliers. On retrouve cette augmentation sur les années 2017 à 2019 pour les contrôles de réalisation.

2.2. Les contrôles des installations neuves conception et réalisation



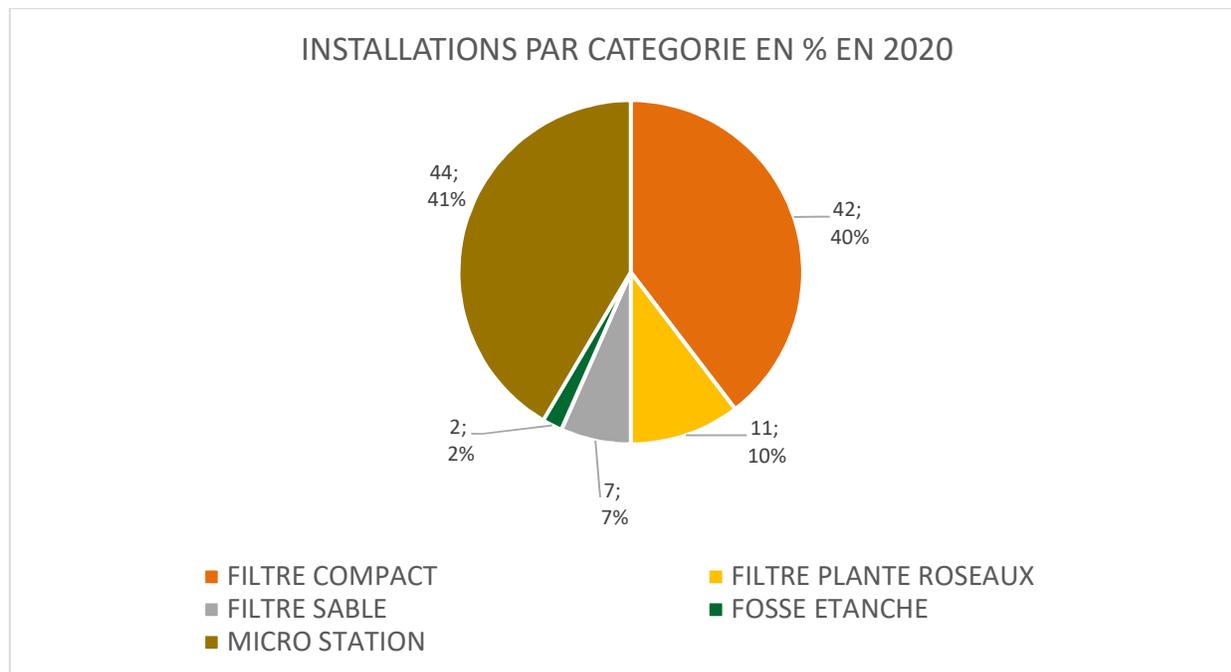


En 2020, il y a eu 125 contrôles de conceptions réalisés et 106 contrôles de réalisations soit une baisse de 9 % en conception vis-à-vis de 2019 et une baisse de 32 % en réalisation vis-à-vis de 2019. Ces chiffres sont dus à la fin de la réhabilitation groupée en 2019 et d’une diminution des contrôles de conception et de réalisation en 2020 due à la situation sanitaire COVID de l’année 2020.



Sur les 125 projets de conception en 2020, 41 installations font suite à des constructions ou rénovations dont 40 ont été validés conformes avec réserve et 1 dossier à fait l'objet d'une non-conformité. Suite aux contrôles de ventes, aux contrôles de bon fonctionnement et suite aux demandes de dossiers d'urbanisme, (DP, CU), les 84 autres projets ont eu pour conclusion « conforme avec réserves ».

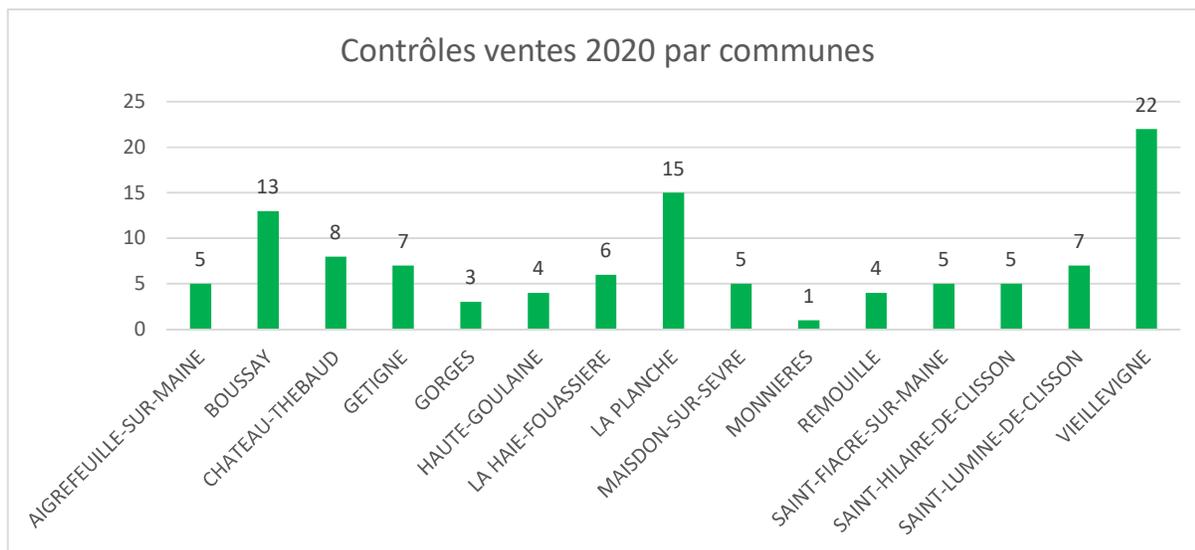
En 2020, il y a eu 106 contrôles de réalisations. Les conclusions de ces contrôles indiquent 60% conformes avec réserves, 27% conformes et 13% non conformes.



Les filières agréées notamment les filtres compacts, les filtres plantés de roseaux et les micro-stations représentent 91% des types de systèmes installés, les filières classiques représentant uniquement 7 %. Les fosses étanches installées le sont en attente de branchements collectifs.

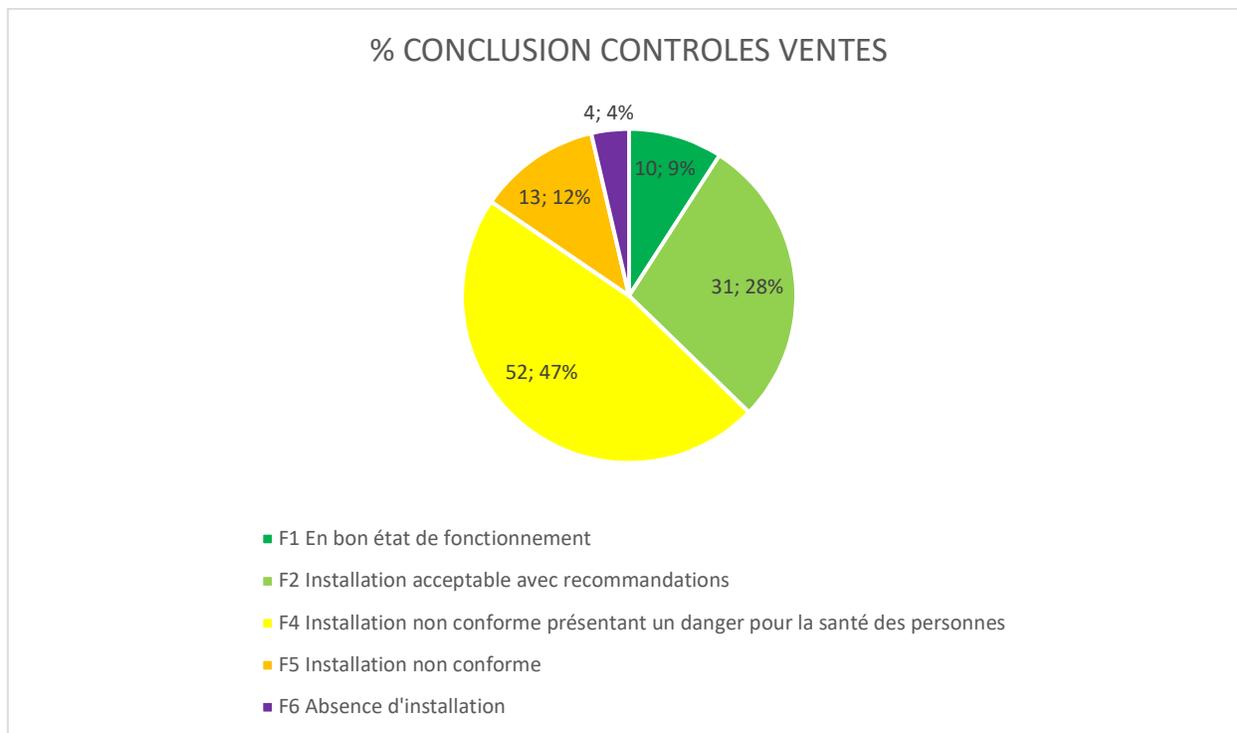
2.3. Les contrôles des installations existantes

Les contrôles de ventes



L'article L133161161 du Code de la Santé Publique, précise l'obligation de contrôle de l'installation d'assainissement non collectif à partir du 1^{er} janvier 2011, lors de vente de tout ou partie d'immeuble à l'usage d'habitation non raccordé au réseau public.

En 2020, nous avons réalisé 110 contrôles de diagnostic en cas de vente immobilière.



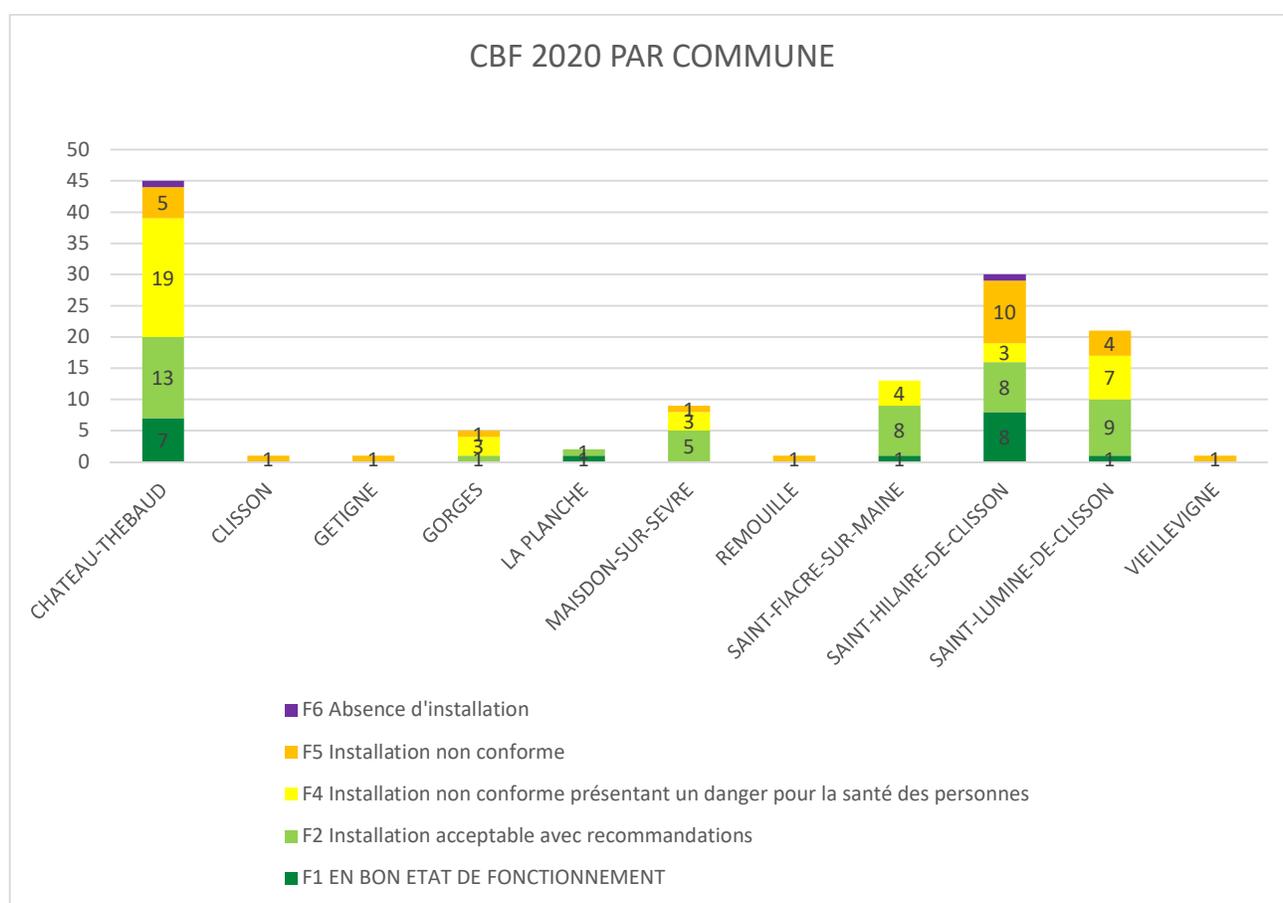
37% des installations contrôlées en 2020 ont été diagnostiquées conformes ou acceptables avec recommandations. Pour les 63% non conformes, l'acquéreur doit donc procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte définitif de vente.

Mise en conformité des projets suite au diagnostic vente depuis 2011

Année vente	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Nombre de contrôles	68	55	56	43	57	72	97	60	95	110	713
Conclusion NC	52	47	46	33	39	45	71	34	57	63	488
Demandes de réhabilitations	39	18	27	22	25	32	41	17	26	11	258
% demandes de réhabilitation	75%	38%	59%	67%	64%	71%	58%	50%	46%	17%	53%
Réalisations faites	28	18	26	17	18	26	30	16	12	4	195
% réalisations faites	54%	38%	57%	52%	46%	58%	42%	47%	21%	6%	40%

Fin 2020, on recense 40 % de travaux réalisés sur les installations diagnostiquées non conformes suite à la vente.

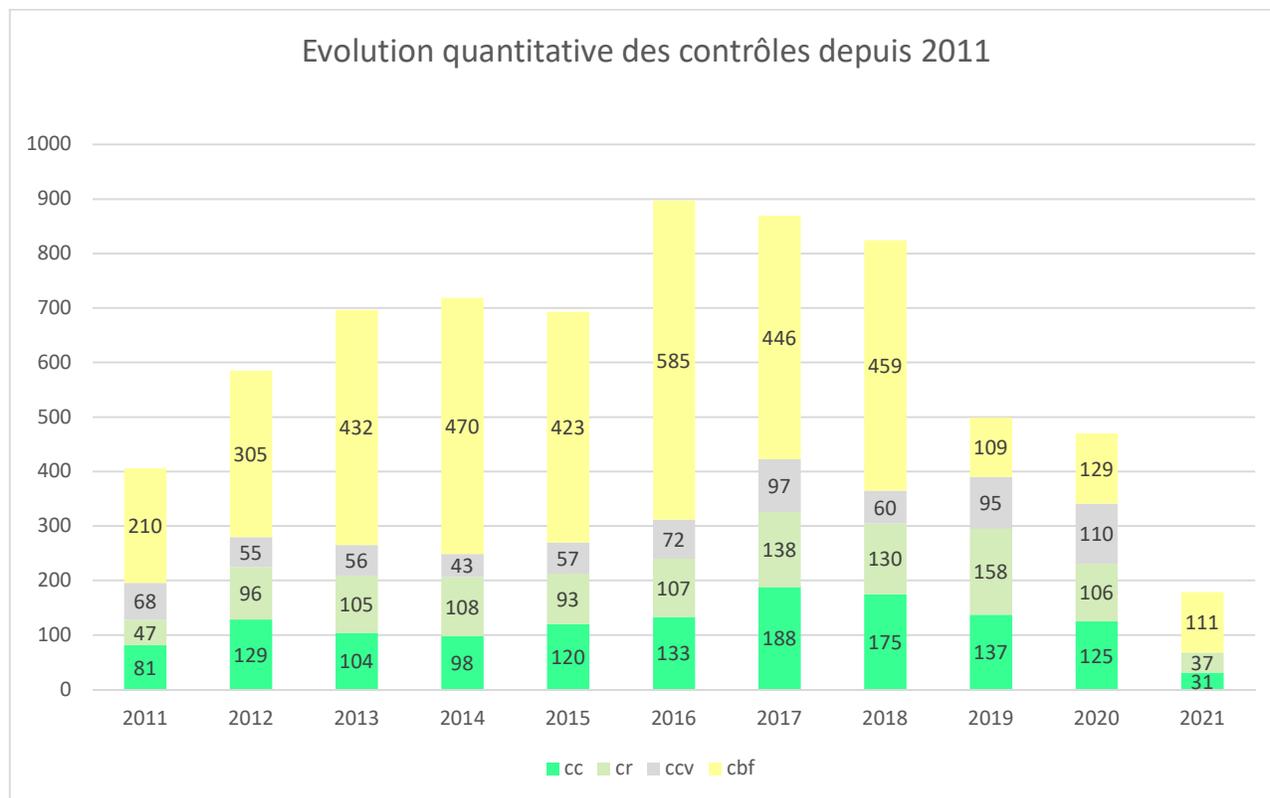
Les Contrôles de Bon Fonctionnement



En 2020, il y a eu très peu de contrôles de bon fonctionnement réalisés, en raison de la crise sanitaire COVID-19. Seulement 129 CBF ont pu être faits.

Depuis la reprise des CBF en régie, l'organisation de ces contrôles a changé. Sur 2020, il était prévu de visiter toutes les installations jamais diagnostiquées et les installations ayant fait l'objet d'un contrôle de réalisation avant 2017, et n'ayant elles non-plus, jamais été contrôlées. Ces contrôles sont reportés sur l'année 2021.

Evolution quantitative des contrôles depuis 2011



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	299	454	286	196
Nombre d'installations contrôlées	597	801	383	345
Taux de conformité en %	50.08 %	56.68 %	74.76 %	56.81 %

Le taux de conformité 2020 n'est pas représentatif, étant donné la baisse des contrôles en 2020, dû à la crise sanitaire COVID-19, et les différents confinements.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contrôle de conception	81	129	104	98	120	133	188	175	137	125
Contrôle de réalisation	47	96	105	108	93	107	138	130	158	106

Contrôles de ventes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrôles	68	55	56	43	57	72	97	60	95	110
Nombre d'installations contrôlées conformes	16	8	10	10	18	27	26	26	38	47
Taux de conformité en %	23,53	14,55	17,86	23,26	31,58	37,50	26,80	43,33	40,00	42

Contrôles Périodiques de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrôles	210	305	432	470	423	585	446	459	109	129
Nombre d'installations contrôlées conformes	51	63	108	101	114	156	150	195	53	63
Taux de conformité en %	24,29	20,66	25,00	21,49	26,95	26,67	33,63	42,48	48,62	48,84

4. Tarification de l'assainissement et recettes du service

4.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidanges) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables pour les installations inférieures à 20EH sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Contrôle Conception 60,85 € Contrôle Réalisation 107,00 €	Contrôle Conception 63 € Contrôle Réalisation 110 €	Contrôle Conception 63 € Contrôle Réalisation 110,00 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	23,50 €/an	24.50 €/an	24.50 €/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Redevance de contre visite 66 € Contrôle préalable à la Vente 149,80 €	Redevance de contre visite 68 € Contrôle préalable à la Vente 154 €	Redevance de contre visite 68 € Contrôle préalable à la Vente 154 €
Compétences facultatives			
Vidange des fosses	1500L – 138.60 € 3000L – 146.69 € 4000L – 155.93 € 5000L – 172.10 €		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
Délibération du 17/12/2019, effective à compter du 01/01/2020.

Les tarifs applicables pour 2021 sont les suivants :

Tarifs au 01/01/2021	Installation inférieure à 20EH	Installation comprise entre à 21 EH et 50 EH	Installation supérieure à 51 EH
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Contrôle Conception 64.89 € Contrôle Réalisation 113.30 €	Contrôle Conception 123.09€ Contrôle Réalisation 243.08 €	Contrôle Conception 161.71 € Contrôle Réalisation 389.34 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	25.24 €/an	38.63 €/an	50.99 €/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Redevance de contre visite 70.04 € Contrôle préalable à la Vente 158.62 €	Redevance de contre visite 70.04 € Contrôle préalable à la Vente 232.27 €	Redevance de contre visite 70.04 € Contrôle préalable à la Vente 306.43 €

4.2. Recettes

	Exercice 2019 (source CA 2019)			Exercice 2020 (source CA 2020)		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	134 398.00 €	/		142 922,44 €	/	142 922,44 €
Facturation du service facultatif en €	15 153.96 €	/			/	
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées durant l'exercice budgétaire 2019 est de 76 372.84 €.

5.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets en cours	Montants prévisionnels en €
Néant	-

5.3 AIDES FINANCIERES DE LA COLLECTIVITE

COMMUNES	Montant Total des travaux	TOTAL CSMA
CHÂTEAU THEBAUD	10 551,64 €	2 500,00 €
VIEILLEVIGNE	10 337,87 €	2 500,00 €
VIEILLEVIGNE	9 938,72 €	2 484,00 €
CHÂTEAU THEBAUD	10 619,61 €	2 500,00 €
REMOUILLE	8 349,92 €	2 087,00 €
GETIGNE		ANNULE
MAISON SUR SEVRE	7 230,00 €	1 807,00 €
	57 027,76 €	13 878,00 €

En 2020, nous avons reçu 7 demandes d'aide financière, 1 demande a été refusée pour critères non remplis.

Le montant total des travaux s'élève à 57 027,76 € et nous avons versé 13 878.00 € de subvention.